

Chers parents

Pour l'année scolaire 2024-2025, le CPF a décidé de fixer les droits de scolarité de la manière suivante :

6 400 USD et 135 000 000 LBP ([détails sur le site](#)).

Ces montants, qui représentent une augmentation significative, sont nécessaires et indispensables afin de permettre au CPF de continuer à fonctionner et à délivrer l'enseignement de haute qualité qui fait son attractivité.

Depuis le début de la crise libanaise, notre établissement a connu une chute drastique de ses revenus et a accumulé des pertes importantes. Celles-ci ont été prise en charge par PPFL, mais aussi par l'AEFE, via une politique d'aide et de remises.

A compter de cette année, le CPF ne peut plus compter sur les aides de l'AEFE et doit supporter l'intégralité de ses charges. Par ailleurs les charges salariales sont en augmentation, d'une part pour assurer à nos professeurs et à l'ensemble des personnels une rémunération digne et correspondant à leur engagement au service de l'excellence éducative, d'autre part du fait des mesures gouvernementales régissant les salaires et les charges sociales.

Enfin l'inflation pèse sur les autres charges de fonctionnement, notamment les dépenses de maintenance, lesquelles sont elles-mêmes pour une part d'entre elles indexées sur l'augmentation des salaires.

Nous sommes conscients de l'effort qui vous est demandé, mais nous sommes aussi conscients que c'est aujourd'hui la seule manière d'assurer la pérennité de notre établissement.

Le Président de PPFL

Le Proviseur

Anis NASSIF

Olivier GAUTIER